

Date de convocation : 16 octobre 2024

Date d'affichage : 16 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **vingt-deux octobre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal exceptionnel légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaient présents : M. COUBARD Anthony, COUTARD Franck, LEMOUCHE Grégory, MARTIN Romuald, REYNAERT Johan, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUERRIER Mathilde, GUITTET-ALANIC Emilie, LOUVEAU Béatrice.

Excusés : M. GRUAU Francis (Procuration à Mme GUITTET-ALANIC Emilie), M. DULUARD Alexandre.

Secrétaire de séance : Mme GUITTET-ALANIC Emilie

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. VALIDATION DU PV DU 17 SEPTEMBRE 2024,
2. COLUMBARIUM,
3. SIVOS DE LA GEE (Annexe aux statuts),
4. TERRAIN ZS 59 (Vente d'une partie aux riverains),
5. CONVENTION SATESE (Prolongation d'un an),
6. ECLAIRAGE PUBLIC,
7. BOIS DES TOUCHES,
8. DIVERS.

L'ensemble des membres présents ont validés le compte rendu du 17 septembre 2024.

M. BAPTISTA Paulo donne la parole à Mme LOUVEAU Béatrice.

COLUMBARIUM et COLONNE JARDIN DU SOUVENIR

Délibération n° 2024-10-26

Mme LOUVEAU Béatrice présente le devis de Logistic Marbrerie 72 qui a été retenu par la commission cimetière.

Le columbarium choisi est celui en granit rose pour un montant HT de 5126.50 €.

La colonne registre pour le jardin du souvenir en granit rose d'un montant HT de 948.33 €, Soit un montant total HT de 6 074.83 € et un TTC de 7289.80 €.

L'ensemble des élus valide le choix de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

M. BAPTISTA Paulo donne la parole à Mme GUITTET-ALANIC Emilie

Mme GUITTET-ALANIC Emilie explique à l'ensemble des élus qu'une nouvelle réunion avec le sous-préfet a eu lieu le vendredi 11 octobre. Lors de cette réunion, Mme GUITTET-ALANIC Emilie a signalé que c'était une honte car les cours de l'école de Coulans sur Gée n'avaient pas été nettoyées durant l'été, les pelouses n'avaient pas été tondues et que le tri-sélectif de la cantine n'avait pas été emmené depuis la fin de l'école (fait par Rémi et Christine AGIN début octobre). Il a été décidé de créer une annexe aux statuts du sivos. Document que chaque élu a reçu avec la convocation du Conseil Municipal.

Après discussions, les élus souhaitent que chaque commune :

- Conserve son mobilier et l'acquisition du gros matériel,
- Continue les contrôles de leurs bâtiments communaux et effectuent les réparations demandées,

Les élus ne sont pas contre la mise en place d'une convention entre les collectivités et le sivos pour l'intervention des agents au niveau des sites scolaires, mais il devra être mis en place un tarif et un barème horaire en fonction des tâches demandées.

TERRAIN parcelle ZS 59

Délibération n° 2024-10-27

M. le Maire présente un courrier des riverains de la parcelle communale référencée ZS 59 d'une superficie actuelle de 10ca. Les riverains souhaiteraient acquérir une bande d'une largeur de 1,5 m tout le long de leur terrain pour leur permettre de réaliser un empiérement et maintenir leur terrain. En ce qui nous concerne, cela représenterait 3ca.

Pour le tarif, les élus souhaitent vendre à hauteur de 10 € le m², cela ferait un montant global de 30 €.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

PROLONGATION CONVENTION Satese

Délibération n° 2024-10-28

M. le Maire présente un mail reçu de la part du département de la Sarthe (SATESE), nous informant que la convention de partenariat avec le département concernant l'assistance technique en assainissement collectif arrive à terme au 31 décembre 2024.

Les prestations d'assistance du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) et les modalités de leur mise en œuvre resteraient inchangées.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- D'accepter la prolongation de la convention pour 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Concernant l'éclairage public, la société GBE services est en cours de résolution du manque d'éclairage dans le bourg, il faut qu'il recherche quel lampadaire fait défaut.

M. BAPTISTA Paulo informe qu'il a signé le devis pour l'étude concernant l'éclairage public avec la sté ADACCAR pour un montant HT de 1960 €.

La personne ayant été désignée pour faire le bois aux touches ne donne aucun signe malgré des appels et un courrier, nous attribuons donc le bois au candidat suivant.

Le riverain de la salle des touches, propriétaire de bovins, a contacté M. le Maire en lui indiquant qu'en cas de problème entre les locataires de la salle et les bovins, le maire serait responsable. Après avoir consulté les avis d'un juriste, il apparait que la responsabilité en cas d'accident entre le bétail et des tiers utilisant la salle ou non, revient exclusivement aux propriétaires des animaux. En effet selon l'article 1385 du code civil, « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

M. BAPTISTA Paulo souhaite mettre un panneau « danger bovin » et ajouter une clause dans le contrat de location de la salle.

M. BAPTISTA Paulo présente une brochure de la sté Comat et Valco où il y a des tables pliables et des chaises à un prix qui semble intéressant. Plusieurs élus pensent que le prix est trop élevé et que ce genre de mobilier est trop fragile. Voir si la société peut apporter un échantillon de ce mobilier pour juger de la qualité.

M. BAPTISTA Paulo indique qu'il a pris contact avec le département pour mettre 4 stop au croisement de la rue du lavoir avec la route de la Gée et la rue de Jaguenet, celui-ci est ok en sachant que c'est à la commune d'installer les panneaux et le marquage au sol. Les élus demandent s'il ne serait pas mieux de mettre 2 stops et 2 cédez le passage sur la rue du lavoir à ce même carrefour.

M. BAPTISTA Paulo annonce que l'appel d'offre pour la MAM a été lancé et que les candidatures sont attendues pour le 14/11. À la suite de l'ouverture des plis, la Commission d'appel d'offres se réunira pour choisir les sociétés, ensuite les choix seront validés en conseil municipal.

En parlant de la MAM, Mme LOUVEAU Béatrice demande si des enfants des communes extérieures pourront être accueilli ? Oui, peu importe la commune de domicile.

M. BAPTISTA Paulo informe que lors de la réunion sur la répartition des logements dans le cadre du PADD et par suite des débats de la dernière réunion. Les Elus présents ont réparti les logements différemment, la commune passe de 25 à 15 logements à construire entre 2025 et 2037. M. BAPTISTA a demandé une nouvelle réunion qui aura lieu le 25/10 à 17h pour rediscuter de cette répartition car si les 2 grands terrains se vendent, l'objectif des 15 logements sera vite épuisé.

M. BAPTISTA Paulo rappelle que le repas des aînés aura lieu dimanche 27 octobre, nous avons eu 9 jeunes qui se sont proposés pour le service, 3 jeunes filles ont été sélectionnées.

M. BAPTISTA Paulo a été contacté par la propriétaire du château des Touches car elle souhaiterait créer un accueil pour les campings car. Une rencontre est prévue le 30/10 à 10h.

M. BAPTISTA Paulo informe le conseil municipal que dans le cadre de sa délégation, il a validé :

- un devis DEFIBRILLATEUR CENTER pour l'ajout d'une électrode adulte au niveau de la bibliothèque, 84 € TTC,
- un devis QUALICONSULT pour un avenant concernant l'analyse HAP, 84 € TTC.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h15

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mardi 19 novembre 2024 à 20h30

REPertoire

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : le 07/11/2024

- publication : 07/11/2024

N° (1) : numéro de délibération

N° (2) : numéro de nomenclature

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
22/10/2024	2024-10-26	1.3	Convention de mandats	Acquisition columbarium et colonne	2024-027
22/10/2024	2024-10-27	2.2.8	Urbanisme Autre	Cession d'une partie de la parcelle ZS 59	2024-028
22/10/2024	2024-10-28	1.3	Convention de mandats	Prolongation convention satese (1 an)	2024-028

SIGNATURES

Le Maire
BAPTISTA Paulo

La Secrétaire de séance
Mme GUITTET-ALANIC Emilie